Cour d'Assises du Nord

Audience du vendredi 9 juillet

Tentative d'assassinat à Lille

Le 8 avril 1920, Caron Hermant, 24 ans, électricien, s'était présenté au nommé Vermeire, chef d'atelier à la Maison Desmet à Lille, pour y être employé comme ajusteur.

Après l'avoir prévenu qu'il ne l'employait qu'à titre d'essai, Vermeire lui avait notifié le 9 avril au soir, qu'en raison de son incapacité il ne pouvait le conserver que comme ouvrier secondaire, tout en lui offrant s'il n'acceptait pas de lui payer le lendemain matin les heures de travail faites.

Le 10 avril, vers neuf heures du matin, Caron vint demander son salaire à Vermeire qui l'invita à revenir vers onze heures, quand le pointeur serait arrivé. Caron le traita d'imbécile et comme il continuait ses injures le chef d'atelier le mit à la porte. Dès qu'il fut dans la cour, Caron s'écria « Si j'avais un revolver, je vous tuerais ! » puis ramassant un morceau de fer de trois à quatre kilos, il le lança sur Vermeire avec une telle force qu'il tomba lui-même sur le pavé.

Vermeire put s'écarter et ne fut qu'très légèrement atteint au bras. Il courut alors chez Caron qui bureau pour lui faire donner son salaire immédiatement. Caron s'en alla en disant : « Attends, je vais revenir : cette fois je ne te ratera pas ; tout à l'heure, je vais revenir avec un revolver et je te tuerai !... »

Trente minutes à l'heure après, l'accusé revint à la Maison Desmet, porteur d'un browning, qu'il dissimulait dans un veston, et se rendit directement au bureau de Vermeire. Ne le trouvant pas, il rebroussa dans la cour et l'aperçut par la fenêtre, dans le grand atelier. Il fit un pas en arrière et s'écria : « Maintenant que j'ai mon revolver, je vais vous tuer ! »

Il visa le chef d'atelier et tira un coup de revolver. La balle alla se loger dans le montant de la fenêtre. Caron se précipita alors vers la porte pour entrer dans l'atelier. Vermeire arriva à temps pour le fermer. Caron recula d'un pas en criant : « Grand lâcheur, je vais te tuer ! » et tira un coup dans la porte. La balle ne atteignit et vint effleurer l'oreille gauche de Vermeire. Caron s'en alla alors à reculons jusqu'à l'entrée principale et là prit la fuite.

Caron a reconnu les faits tout en expliquant qu'il avait été surexcité parce que son chef d'atelier l'avait frappé. Mais tous les témoins lui donnent un démenti formel.

L'accusé s'est servi d'un browning de fort calibre et était porteur au moment de son arrestation d'un casse-tête à pointes.

Caron n'a jamais été condamné mais il est connu pour avoir un caractère extrêmement violent.

LE VERDICT

Herman Caron est ACQUITTÉ.

Défenseur : Me Meithy.

Intelligence avec l'ennemi à Tourcoing

Le 19 septembre 1918, le sieur Charles Potteau se trouvait sur, en partie vers 20 heures, quand Beckman Adolphe, âgé de 50 ans, et l'une des filles de sa compagne, Elise Noyelle, étant venus à passer, se jetèrent sur lui et le frappèrent. Beckman partit en disant qu'il le ferait conduire en Allemagne, parce qu'il avait de la dynamite chez lui. En même temps, il se plaignait vers la gendarmerie allemande numéro 4 à la Croix-Rouge, d'où il revenait bientôt, accompagné de deux policiers qu'il fit entrer chez lui. Ceux-ci vinrent ensuite chez Potteau, et fouillèrent toutes les pièces, prélevant de la laine et une machine à tricoter.

Beckman qui vivait en mauvaise intelligence avec Potteau a reconnu s'être livré à des actes de violence vis-à-vis de lui, parce que, dit-il, celui-ci insultait ses filles. Il nie l'avoir menacé de le dénoncer.

Il a été, du côté du quartier de la Croix-Rouge, mais c'était pour se rendre au commissariat de police française. S'il est revenu avec deux Allemands, c'est que ceux-ci l'ont suivi, mais ce n'étaient pas des policiers.

Cependant, Mlle Madeleine Potteau s'étant rendue le lendemain à la Croix-Rouge, pour connaître les motifs de la perquisition, on lui répondit que Beeckman avait déclaré qu'elle avait chez elle de la laine et une machine à tricoter.

D'autre part, M. Deyaele Camille, qui avait assisté à la scène de violence, avait entendu dire à Beeckman « qu'ils ne tiraient pas toujours si, parmi ceux qui avaient servi d'interprète aux policiers venus pour perquisitionner, il entendait dire à quelqu'un qu'il tenait de Beeckman que Potteau avait une machine à tricoter et de la laine ».

Après avoir resté longtemps caché pour se soustraire aux Allemands, Beeckman fut découvert et envoyé en Belgique. Réformé pour maladie, il fut muni d'une carte spéciale le mettant à l'abri de toute réquisition.

Cela alors qu'il fut employé au chemin de fer jusqu'à l'évacuation de la ville par l'ennemi.

L'affaire Potteau se place dans cette période.

Beeckman n'a pas d'antécédents judiciaires.

Les renseignements le montrent d'une moralité plus que douteuse au point de vue national.

Sa maison était le rendez-vous des soldats allemands, qui y venaient danser et faire de la musique, parfois même fort tard dans la nuit.

LE VERDICT

Malgré l'audition de deux témoins principaux, Potteau et sa fille, qui habitent la Belgique et n'ont pas été touchés par la citation, la Cour décide de passer outre aux débats.

Beeckman est ACQUITTÉ.

Défenseur : Me Plouvier.

L'INSTRUCTION DU " COMPLOT "

DUMOULIN ET LEVÊQUE ONT ÉTÉ ENTENDUS

Paris, 9 juillet. — Dumoulin, secrétaire-adjoint de la C. G. T., inculpé comme ses collègues d'un crime figurant à la liste de 1654 sur les cartouches, qui n'avait pu subir l'interrogatoire d'identité lors des premières instructions, a été entendu aujourd'hui par M. Jouaneau, juge d'instruction, à qui il a déclaré qu'il s'en remettait pour ses réponses, aux déclarations faites précédemment par Jouhaux.

Puisque part, un des inculpés dans l'affaire du sabotage, Mahout Lévêque, secrétaire administratif de la Fédération des Cheminots, déposé de la prison de la Santé, a comparu aujourd'hui à la Sûreté générale devant M. Jouaneau et a répondu à ses questions. Il est avoir complotés contre la sûreté de l'Etat et tendant à organiser la grève généralisée des réseaux de chemins de fer en mois de mai dernier.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 0-61

LA FÊTE NATIONALE

Voici le programme municipal de la Fête Nationale du 14 Juillet :

A 5 h. 30 du matin, concours de pinsons chez Rinoso Henri, rue Chévreul, 63, et chez Descarpentry, rue Carnot, 34, grand concours de pigeons voyageurs par le Centre et Croix réunis et l'intercommunale, à 8 h. 30.

A 8 h. 30, distribution de viande aux vieillards, infirmes et incurables (admis par la loi du 14 juillet 1905).

Rassemblement des sociétés rue Holden (porte de la rue Marceau) Hippodrome, rues Holden, de Lille, Dubled, Voltaire, de la Gare, du Creusot, de l'Hospice (arrêt de 15 minutes). A chaque endroit, les élèves des écoles communales accompagneront le cortège. Départ : rues du Creusot, des Forges, Mirabeau, Emile-Zola, Eugène-Guillaume, des Champs, Neuve, Jaurès, place de la République, Grande-Place.

A 10 heures, sur la Grande-Place, revue des sociétés et des écoles communales ; chœurs par les enfants, accompagnés par la Musique municipale, « Paix et Fraternité », « Justice et Charité ». — A 11 heures, tirage et distribution des primes aux sociétés ayant participé au cortège et à la revue. Distribution de friandises et gâteaux aux enfants dans les écoles respectives. Dans les écoles maternelles, la distribution se fera à 9 heures du matin. A midi, un dessert et du vin, ainsi qu'une gratification seront donnés aux vieillards de l'Hospice.

A 14 h. 30, salle des Fêtes, Grande-Place, séance de cinéma gratuite aux enfants accompagnés de leurs parents. A 19 heures, séance pour les adultes.

A 17 heures, angle des rues de Sapaume et du Pero (Crêchet), grande fête de gymnastique par « la Patriote », avec le concours des trompettes « la « Renaissance ».

A 20 heures, grand concert par l'Harmonie municipale sur la Grande-Place ; grand concert par l'Harmonie du Crêchet à la Makellerie (angle des rues Baudin et Paul-Bert).

Les habitants sont priés de bien vouloir pavoiser et illuminer leurs maisons.

LES RETRAITES OUVRIÈRES & LE PROJET DE CONVENTION FRANCO-BELGE

M. le ministre du Travail vient d'adresser à M. Lehas, député, maire de Roubaix, la lettre suivante :

Paris, le 21 juin 1920.

Monsieur le député et cher collègue,

Vous avez bien voulu me demander de vous faire connaître la suite qui avait été donnée à la demande de pourparlers adressée en 1912 par le gouvernement belge au gouvernement de la République, au sujet d'une convention de réciprocité en matière de retraites ouvrières.

J'ai l'honneur de vous informer que les conversations engagées à l'époque ont dû être interrompues. Toutefois, au début de cette année, les négociations ont été reprises en vue de la conclusion d'un traité de réciprocité assurant aux ressortissants des deux pays les avantages qui seront leur nationaux par les lois sur les retraites ou pensions des ouvriers mineurs.

J'ajoute qu'au cours de la discussion à la Chambre des Députés, sur la loi améliorant les retraites des ouvriers mineurs, j'ai été amené à déclarer que le gouvernement français était disposé à négocier avec le gouvernement belge un traité sur les bases de celui conclu récemment avec l'Italie et actuellement soumis à la ratification du Parlement.

La réponse du gouvernement belge, qui devait être présentée sur ses intentions, à cet effet, n'est pas encore parvenue à mon département.

Agréez, etc...

Signé : JOURDAIN.

DANS LE BATIMENT

SECTION DES TAILLEURS DE PIERRE BLEUE ET MARBRIERS. — Les camarades de la section des tailleurs de pierre bleue et marbriers sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le lundi 12 juillet, à 8 heures 30 du soir, à la Bourse du Travail, 78, boulevard de Belfort, à Roubaix.

Ordre du jour : Proposition de modification du contrat en cours. Très important.

SECTION DES OUVREURS, ÉTIQUETEUSE ET AIDES. — Les camarades de la section des ouvreurs, étiqueteurs et aides de Roubaix et environs sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le mardi 13 juillet, à 8 heures du soir, à la Bourse du Travail, 78, boulevard de Belfort.

Ordre du jour très important.

DANS LES TRANSPORTS

La chambre syndicale l' « Union des Transports », de Roubaix et environs, invite tous les chauffeurs d'autos, camionneurs, emballeurs, chargeurs, débardeurs, charretiers et charbonniers à assister à la réunion qui aura lieu le dimanche 11 juillet, à 10 heures précises du matin, au siège du syndicat, rue de l'Alouette, 43, avec le concours du camarade FRANÇOIS, délégué de la Fédération des ports et docks.

La carte syndicale sera exigée à l'entrée.

CHEZ LES CABARETIERS

Une réunion générale du syndicat aura lieu le vendredi 16 juillet, à 6 heures précises du soir, salle du « Café Pandore », 88, rue Pauvrée, Roubaix, sous la présidence de M. Louis Fœlix, président.

Ordre du jour. — Rapport administratif ; Rapport financier ; Nomination des membres du Conseil d'administration ; Nomination des membres de la Commission de contrôle ; Causerie sur les impôts nouveaux, par M. Cornil Victor ; Proposition de tarifs.

Les aspirants pour la Commission administrative et les aspirants pour la Commission de contrôle sont priés d'envoyer leurs noms et adresses au bureau, 29, rue Nain, pour le jeudi 15 juillet.

Pour faire partie de ces commissions, il faut être Français et jouir de ses droits civils.

Article VII des Statuts. — Aucune question ne pourra être posée en assemblée générale, si elle n'a pas été adressée au président, au moins trois jours avant la date fixée pour la réunion.

L'ANNIVERSAIRE DU 14 JUILLET A « LA FRATERNELLE » DES COMBATTANTS ROUBAISIENS »

Nous avons annoncé dernièrement que la « Fraternelle des Combattants Roubaisiens », dans le but de célébrer l'anniversaire du point de départ de l'offensive victorieuse, présentait à l'Hippodrome de Roubaix pour la dimanche 18 juillet, deux grandes représentations cinématographiques, l'une qui sera donnée à trois heures, et l'autre à huit heures.

Nous pouvons dès aujourd'hui que grâce au concours de la Maison Gaumont de Lille, qui a bien voulu gracieusement offrir ses films, le spectacle sera choisi et pourra être vu par les familles. Films militaires, documentaires, actualités, Fêtes de la Victoire à Paris, etc...

Plusieurs artistes roubaisiens prêteront leur concours à ces cérémonies : Mme A. Boucau, soprano ; M. Louis Dewispelaere, sympathique baryton, accompagnés par Mme Dewispelaere, feront apprécier leur beau talent dans quelques morceaux choisis. Un orchestre approprié complétera la fête.

Lorsque nous aurons dit que le prix des places est fixé à deux francs, tous droits compris, prix unique pour toutes les places du vaste Hippodrome, que les adhérents des Sections paieront gratuitement moitié prix, soit un franc, sur présentation de leur carte d'adhérent, nous pensons assurés du grand succès qu'auront ces deux représentations près de tout le public de Roubaix et de ses cantons, qui y est invité sans distinction.

CHAUFFEURS, TENEZ-VOUS BIEN !

Contravention a été relevée à la charge du propriétaire de l'auto n. 6,016 : 1. pour excès de vitesse ; 2. pour n'avoir pas fait fonctionner son timbre avertisseur au croisement de deux rues ; 3. pour n'avoir pas arrêté sa voiture au signal des agents.

AUTO CONTRE VELO

Avant-hier soir, au contour Saint-Martin, une automobile appartenant à M. Toulemonde, rue du Pays 30, pilotée par M. Fernand Meurisse, a renversé un cycliste, M. Camille Bossut, 62 ans, demeurant à Leers, rue d'Audenarde, 34. Ce dernier, quelque peu contusionné, devra, suivant le docteur Maume, se reposer quelques jours.

VOL D'UN PORTEFEUILLE

M. Jean-Baptiste Carrette, 32 ans, marchand de trites, boulevard Gambetta, a porté plainte pour vol d'un portefeuille commis à son préjudice dans sa baraque.

Un gamin d'une douzaine d'années est soupçonné être l'auteur de ce vol.

LA MARAUDE

Procès-verbal a été dressé à la charge du jeune Georges Vandenbulck, écolier, âgé de 13 ans, demeurant rue Daguesseau, cour Allard, 17 pour avoir maraudé des poires dans un verger appartenant à M. Vinchon, situé rue Barbieux.

NORD-TOURISTE

L'excursion cycliste de Lens, qui avait été primitivement fixée au dimanche 11 juillet, a été reportée au dimanche 18 courant. Nous en donnerons prochainement le programme.

AU BUREAU DE BIENFAISANCE

Distribution de viande à l'occasion du 14 juillet

La Commission administrative du Bureau de Bienfaisance informe les vieillards et incurables qui possèdent l'ancienne obligatoire et dont la carte a été retirée parce qu'ils touchent une pension d'invalidité pour un fils tué à la guerre, qu'ils pourront bénéficier de la distribution de viande qui sera faite mardi 13 juillet, à 2 heures, 90, rue Pellart. Ils devront se munir de pièces d'identité.

SAISON LYRIQUE 1920-1921

MM. les abonnés de la saison lyrique dernière sont invités à la réunion qui aura lieu au Café Français, lundi 12 juillet 1920, à 3 heures 30 du soir, M. Doual y sera présent.

Ordre du jour : Renouvellement des abonnements pour la saison prochaine.

CONCERTS PUBLICS D'ETE

Programme du concert public qui sera donné par la fanfare « La Paix », le dimanche 11 juillet, de 16 heures et demie à 18 heures et demie, au parc de Barbieux.

Première partie : 1. Les Pioupiots de France, marche, Louis Ithier ; 2. Ouverture fantastique, A. Gevaert ; 3. Souvenir de la Suisse, Jomaux ; 4. Pâmées et Couronnes, fantaisie, Bajus.

Deuxième partie : 1. Senior Clairon, allegro militaire, Precker ; 2. Jeanne d'Arc, ouverture, J. Bajeot ; 3. Voix Bienaimées, valse de concert, H. Kessels ; 4. Jeanne, mazurka, C. Levesque.

Avis et Communications

A L'AMICALE DES ARTS. — Aujourd'hui, samedi, à 19 heures, à l'école, 130, rue des Arts, réunion du Comité directeur et de la commission de tir, Challenge Delesenne.

Etat-Civil

Naissances. — Robert Rotty, rue Basse-Masure. — Marcelle Marescaux, rue de la Perche, 37. — Raoul Dumbonnet, rue Boileau, 17. — Jules Rayelandt, rue Lannes. — Albertine Vélinzon, rue d'Oran, 128. — Roger Vandenbeuchen, rue du Grand-Chemin, 161 bis.

Décès. — Julien et Léa Sénéjier, 2 jours, boulevard Gambetta, 115. — Germaine Vandenbroucke, 6 ans, rue du Marquisat, 54. — Germaine Vandenbeuck, 9 ans, rue Barbe-d'Or, 28. — Louise Vandermeersch, 24 ans, rue des Anges, 84. — Guillemine De Speech, rue Blanchemaille, 37. — Joseph Gillot, 44 ans, rue Olivier de Serres, 84. — Albert Delporte, 40 ans, rue de Mouveaux, 80.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

IL VOULAIT LIQUIDER SON COMPTE. — Le nommé Dallonckar, 18 ans, magasinier, domicilié à Croix, 118, rue de Tourcoing, s'est présenté jeudi à Lille, dans un poste de police pour se constituer prisonnier.

Dallonckar a déclaré avoir l'intention de vols de poules, légumes et outils de jardinier commis à Croix, dans la nuit du 2 au 3 courant, de complicité avec deux de ses camarades déjà écroués.

Il a été conduit au Parquet puis envoyé à la Maison d'arrêt. Ses dires seront vérifiés.

ETAT-CIVIL. — Publications. — Albert Dubleu, mécanicien, et Joséphine Lembrechts, journalière. — Emile Poitier, capitaine-tailleur, et Berthe Lannoye, repasseuse. — Manuel Dubar, manœuvre, et Marie Dubar, sans profession. — Edouard Teilleul, tisseur, et Marie De Zutter, soigneuse.

TOURCOING

L'ALLOCATION AUX VEUVES DE GUERRE DES MILITAIRES BELGES

Toutes les veuves, les orphelins des militaires décédés, les épouses et enfants des disparus qui se sont fait connaître et ont perdu, pour les deux premiers semestres de l'exercice courant, l'assistance équivalente à la pension à laquelle ils peuvent prétendre, sont priés qu'ils recevront dans la première quinzaine du mois de juillet prochain l'allocation afférente au troisième trimestre 1920.

Aucune pièce ne doit être produite à cet effet et les intéressés sont priés de ne pas adresser de demande au département de la Défense nationale, afin de ne pas entraver, par un afflux de requêtes, le travail de liquidation en cours d'exécution.

AU RAVITAILLEMENT

Semaine du 12 au 17 juillet 1920 : par ration : haricots, 1,40 ; café vert ou café torréfié, 1,40 ; oignons séchés, 0,90 ; margarine, une boîte, 13,00 ; saindoux végétal, 3,00.

NUMEROTEZ-VOUS !

Procès-verbal a été dressé à la charge du propriétaire de l'auto n. 2853, pour défaut de numéro à l'avant de sa voiture.

COKE A DOMICILE

L'inscription du secteur 1 aura lieu lundi 12 juillet, cartes roses et mardi 13 juillet, cartes bleues, aux heures habituelles, 27, rue Carnot, ou à l'usine à gaz. — Pour 1 et 2 personnes, 5 hectolitres ; 3 à 5, 8 hectolitres, 6 et plus, 10 hectolitres, à 14 fr. 50 l'hect., plus 0 fr. 60 par hectol. pour transport.

Se munir de la carte de pain.

LILLE

Le prix de la viande en cheville

Voici le prix de vente en cheville, des viandes énoncées ci-dessous (déduction faite du cinquième quartier), semaine du 3 au 9 juillet : bœuf, le kilo, 1re qualité, 8 fr. 25 ; 2e qualité, 8 fr. ; 3e qualité, 7 fr. 50 (o fr. 20 d'octroi en sus) ; vache, le kilo, 1re qualité, 8 fr. 25 ; 2e qualité, 8 fr. ; 3e qualité, 7 fr. 50 ; taureau, 4 kilo, 1re qualité, 7 fr. 50 ; 2e qualité, 7 fr. ; veau, le kilo, 1re qualité, 10 fr. 50 ; 2e qualité, 10 fr. ; 3e qualité, 9 fr. ; mouton du pays, le kilo, 1re qualité, 13 fr. ; 2e qualité, 12 fr. ; mouton algérien, le kilo, 1re qualité, 10 fr. ; porc, le kilo, 1re qualité, 12 fr.

PIGEON ÉGARÉ

Perdu jeune pigeon bleu, bagué : France 20, 1920. Prière de le faire connaître à M. Fleury, 3 bis, Cour des Fourriers, Lille.

NOS TRAMWAYS

LA REORGANISATION DES SERVICES SE POURSUIT

L'usine des tramways de Lille et de sa banlieue met aujourd'hui en marche les 2 nouvelles chaudières Babcock dont nous avons annoncé l'installation dans un précédent article.

Ces chaudières, d'une surface de chauffe de 490 mq. produisent de la vapeur d'une force de 4.000 kilowatts.

Lundi prochain, la mise en activité de ce matériel sera définitivement assurée pour les tramways. L'énergie électrique pourra être distribuée en outre aux industriels qui en feront la demande.

D'autre part, nous apprenons qu'on pousse activement la réparation des lignes aériennes, rue Negrier, en vue du rétablissement de la ligne E, qui assurera le service entre la gare et l'exposition.

Certes, depuis quelque temps, on ne chôme pas « aux tramways ».

Le public illoisi n'aura qu'à s'en féliciter.

DISPARITION ET REAPPARITION

Au commissariat de son quartier, Mme Delannoy, demeurant 9, rue de la Tranquillité, a déclaré qu'alors qu'elle se trouvait à son travail, son mari, Hector Delannoy, avait quitté le domicile conjugal.

Avant de partir, le disparu avait laissé sur une table un billet dans lequel il expliquait qu'ayant reçu un télégramme de Londres, il se rendait dans cette ville pour y résider...

Mme Delannoy a ajouté que son époux ne possédant plus toute sa raison, elle craignait qu'il lui soit survenu quelque fâcheuse aventure.

— Mme Blanquart, 38 ans, rue d'Arcole, qui, le 6 courant, avait quitté son domicile, à la suite d'une discussion avec son mari, y a fait sa réapparition le lendemain. Tout est bien qui finit bien !...

AU PARQUET

UN CAISSIER INFIDELE

Nous avons relaté l'arrestation du caissier Martens, qui, étant employé chez M. Sellier, électricien, rue Royale, dérobe à son patron, par détournement, une somme totale de 12.000 francs.

Or, Martens a écrit au procureur de la République pour lui révéler, dans un autre ordre d'idées, les « agissements illégaux » d'une personne mêlée à cette affaire.

L'inculpé dit-il la vérité, ou ne s'agit-il que d'une simple vengeance ?

L'information qui a été ouverte à ce sujet nous l'apprendra peut-être.

L'AFFAIRE DES MASQUES A GAZ

M. le juge d'instruction Gobert a entendu, hier plusieurs témoins à propos de l'affaire dans laquelle est impliqué le sieur Ingracave, tailleur d'habits à Roubaix, poursuivi pour avoir, durant l'occupation, confectionné des masques à gaz à lui commandés par les boches.

Ces interrogatoires auraient fait faire un grand pas à l'enquête. Nous y reviendrons.

L'AFFAIRE DES VOLS DE TOURCOING

M. Merchier, juge d'instruction, a fait subir l'interrogatoire définitif devant clore l'information judiciaire aux nombreux inculpés compromis dans cette importante affaire.

Le magistrat a l'intention de renvoyer les accusés en correctionnelle, très prochainement.

Chez les patrons briquetiers

L'Union des patrons briquetiers de Lille, vient d'envoyer la lettre de protestation suivante :

Monsieur le Chef du 1er secteur de l'Office de la Reconstitution Industrielle,

Par suite de la mesure brutale prise par les Compagnies d'Electricité, arrêtant le courant 3 jours par semaine, nous allons être obligés de fermer.

Si cette mesure n'est pas rapportée ou modifiée de façon à ce que nos ouvriers puissent faire leur journée, ils vont nous abandonner dans les 48 heures, et la conséquence immédiate est l'arrêt de notre fabrication jusqu'en avril 1921.

Vous n'ignorez pas que notre industrie est toute saisonnière et que par conséquent tout trouble apporté actuellement dans notre fabrication a une répercussion beaucoup plus grande que dans toute industrie.

Nous ne pouvons comme le textile travailler la nuit et il semblerait que nous sommes tout aussi dignes de l'attention des pouvoirs publics que cette branche d'industrie qui est la seule qui compte dans toutes les mesures prises.

Si nous nous sommes servis de force électrique c'est sous la pression de l'administration, et aujourd'hui il lui appartient de défendre les industriels contre un monopole qu'elle a créé.

Comptant sur votre obligeance pour atténuer cette mesure dans le plus bref délai, car il y a urgence à ne pas laisser partir notre personnel.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, etc..., etc...

PETITES NOUVELLES

LA GLACE EST ROMPUE ! — Le cheval de M. Alphonse Terrain, de Tourcoing, que son maître avait dételé, porte de Roubaix, pour le laisser se reposer, s'est échappé et dans sa course, est allé briser une glace de 2.500 francs à la boulangerie Mience, 50, rue du Faubourg-de Roubaix. L'animal a été blessé à la tête par des éclats de verre. Pas d'accident de personne.

PINCE ! — La police a mis la main sur le collet du sieur Henri Philips, 20 ans, journalier, demeurant 247, rue des Postes. Cet individu pénétrant dans la chambre de M. Hauspiez, rue de Juliers, y avait dérobé une somme de 100 francs déposée dans une malle.

IL Y AVAIT MALDONNE. — On a arrêté l'individu qui, l'une de ces dernières nuits, tira un coup de revolver sur un couple passant rue de Juliers et prit ensuite la fuite. C'est le nommé Théophile Coryn, 23 ans, manœuvre, rue des Serruriers. L'intéressé a avoué le fait. Il a ajouté s'être trompé, il avait cru avoir affaire à un individu qui l'avait battu et ne reconnut son erreur qu'après avoir fait feu dans sa direction.

INFIDELE EMPLOYE. — M. Chouard, négociant, 113, rue Brûle-Maison, avait remis au sieur Bouchel, 149, rue Brûle-Maison, une somme de 180 francs pour payer un chargement de bois, en gare de Lesquin, et aussi les ouvriers qu'il occuperait pour le déchargement. Or, Bouchel paya le gare 290 francs et mit le reste de l'argent dans sa poche. Depuis ce joli coup, il a disparu. On le recherche.

INDESINABLE. — Le service de la sûreté a mis hier en état d'arrestation le nommé Prosper Erslegar, 38 ans, journalier, sans domicile fixe. Cet individu fait l'objet d'une demande du Parquet de Bruges, qui l'inculpe d'abus de confiance.

DRAPS BIEN SECHES. — La police recherche l'auteur du vol de trois draps de lit, commis au cours de l'avant-dernière nuit et au préjudice de Mme Vionant demeurant rue St-Sébastien, cour Morel. La plaignante avait mis ses draps sécher sur une corde au dehors.

MOINS CINQ ! — Le soldat Paul Hocquet, du 84e R. I., demeurant 10, quai de la Basse-Deûle, passait vers 14 heures en vélo, rue de la Barre. Il fut accroché et culbuté par un camion que conduisait M. Guibert, de Lods. Le vélo, seul, écopa.

ENTRE CONFRERES. — Vers 4 heures et demie de l'après-midi, place de Rihour, l'auto-taxi de M. Paul Brillant de Marcq-en-Barœul, a heurté l'auto de M. Buyssens, entrepreneur à Roubaix, rue d'Armentières. Dégâts matériels aux deux véhicules.

MALADROIT CYCLISTE. — Un passant rue St-Sauveur, le cycliste Germain Bouchez, 19 ans, rue du Marché, 10 bis, heurte et renverse Mme Marie Lesein. Dans sa chute, celle-ci se blesse légèrement à l'arcade sourcilière gauche.

PLANTES MEDICINALES

Une collection des principales plantes médicinales spontanées de la saison (plantes fraîches et produits secs tels qu'ils sont acceptés par le commerce) organisée par le Comité des plantes médicinales de la région du Nord sera exposée le lundi 12 juillet de 14 à 20 heures, 14, rue Malus, au Laboratoire de Botanique de la Faculté des Sciences.

LE RAVITAILLEMENT CIVIL

Distribution du 12 au 24 juillet 1920

Locaux : Nouvelle-Aventure, servi à l'Arbonnoise ; Déliot, service place Sébastopol ; Bouvines et Russell.

Café, 500 gr., à fr. 90 ; sucre cristallisé, 750 gr., à fr. 50 ; aliments lactés, le paquet, 0 fr. 50 (4 paquets par personne) ; Savon de ménage, un morceau par personne, 0 fr. 70 ; savon de toilette, deux, 1 fr. 50.

Cette distribution est faite pour un mois.

Vente libre et continuelle, sans limite de quantité, dans tous les locaux, de : cacao, 0,50 le paquet ; saindoux, 8 fr. 60 le kilo ; lait non sucré, 16 onces, Nestlé, 2 fr. 30 la boîte ; autres marques, 1 fr. 75 ; farine lactée Nestlé, 3 fr. la boîte ; crème féculente, 1 fr. le kilo ; sel, 0 fr. 30 le kilo ; galoches, enfants, 1 fr. 50 la paire ; sabots, C.A.N.F., 0 fr. 50 ; haricots blancs, 1 fr. 50 le kilo ; sandales, cuir, hommes, 3 fr. la paire ; femmes, 2 fr. 25 ; talons, 1 fr. 10, pour hommes ; femmes, 1 fr. ; écharpes, 3 fr. 50 ; chaussures, bébé, ville, 6 fr. ; chaussures, cadets, fatigue, 16 fr. ; chaussures, croûte, nationales, femmes, 21 fr. ; gilets, laine, hommes, 12 fr. 50 ; chandails, hommes, 12 fr. ; chandails, laine, enfants, 6 fr. ; brodequins de repos, hommes, 7 fr. ; bas de coton, jeunes filles, 1 fr. 75 ; caleçons, 7 fr. ; maillots, 8 fr. ; lacets, 0 fr. 15 la paire ; fil, 0 fr. 40 la bobine ; boutons, 0 fr. 10 la douzaine ; vin, 1 fr. 85 le litre ; corned beef, la boîte 1 fr. 80 et 3 fr. 60 ; beurre par boîtes de 3 kilos brut pour net, 10 fr. le kilo ; au détail, un kilo minimum, 10 fr. 50 ; bougies, 3 fr. 40 le paquet ; fromage Chester, 8 fr. le kilo, minimum 500 gr. ; fromage gruyère, 12 fr. 50 le kilo ; confiture, 1 fr. 70 le pot.

Pointage : case 75, contrôle pain.

COLONIE SCOLAIRE DE CAMIERS

On nous communique :

Elle est actuellement en plein fonctionnement, avec plus de 5.000 enfants des différentes villes du Nord et sous la direction de M. Lassagnol, directeur général du camp, prêt de donner des résultats très appréciables pour l'amélioration de la santé physique de ces enfants.

Comme l'année dernière, la Société des Foyers de l'Union Franco-Américaine a accepté de prendre la responsabilité du programme des jeux et sports, et de le compléter par l'installation du foyer pour le personnel du camp.

Les sports sont, sous la direction du docteur Hastings, qui a comme collaborateurs des directeurs français et américains, des dames de l'Y.M.C.A., et des moniteurs militaires de l'Instruction physique de Lille.

Quelques chiffres sur la présence aux différentes branches d'activités sportives pendant une semaine, parleront mieux que beaucoup de détails :

Présence aux séances de gymnastique, 5.900 ; présence aux promenades à la campagne, 29.385 ; présence aux jeux libres, 34.475 ; présence aux jeux à la plage, 5.150 ; séances de gymnastique pour enfants malingres, 407 ; présences totales aux exercices, 43.722.

Sans compter les séances de volley-ball, tennis, etc.

Un guignol obtient également le plus grand succès.

La « saison » des filles va se terminer dans quelques jours ; elles seront remplacées par des garçons, qui, à leur tour, bénéficieront de tous ces avantages.

Baccalauréat

(PREMIÈRE PARTIE)

Latin-grec. — Admissibles aux épreuves orales : MM. Capelle, Debeuf, Declerck, Denis, Depecker, Dentombes, Fournier, Paul Hoffman, Malbé, Vantourt, Verhevde, Willier. (Oral le vendredi 9, à 8 heures).

MM. Mathieu, Edouard Pierre, Cuvillier, Demoné, Duquesne, Rose, Weil, Cardon, Bougrain, Cordonnier, Derveige, Duhercourt, Leblanc, Maltrepierre, Descamps. (Oral, le vendredi 9, à 14 heures).

Latin-Langues. — MM. Debiéchop, Delobelle, Dosin, Durieux, Michel Flipo, Fouvart, Lafouette, Montaigne ; Mlles Delannoy, Delaute, Liagre, Merlier, Niebile. (Oral le vendredi 9, à 8 heures).

MM. Pollet, Vernier, Wibaux, Béhin, Paul Caille, Delautre, Desmoulin, Dupont, Evrard, Pierre Gétard, Gugelot, Regnault ; Mlle Delarra. (Oral le vendredi 9, à 14 heures).

Latin-Sciences. — MM. Cornu, Déguisy, Delame-Denèvre, Diévaque, Doutrieux, Lallose, Richard, Tobon, Vieux, Antoine, Derasse ; Mlle Dumil. (Oral le vendredi 9, à 8 heures).

MM. Gauchet, Jenny, Lagache, Michaux, Pierret, Preux, Travesser, Gayral, Lustace, Nordman, Ricque ; Mlle Recq. (Oral le vendredi 9, à 14 heures).

Au Conservatoire

CONCOURS DES CLASSES D'INSTRUMENTS A VENT

Basson. — Professeur : M. Lagré. — 1er prix, M. Vitse André. — Rappel du 2e prix, M. Delrue Paul.

Flûte. — Professeur : M. Bouillard. — 2e prix à l'unanimité, M. Harbonnier Léon. — 1er accessit à l'unanimité, M. Couvreur Albert. — 2e accessit, M. vanhaesthen Joseph.

Hautbois. — Professeur : M. Dereux. — 2e prix, M. Guillemot Alfred.

Clarinette. — Professeur : M. Hivert. — 1er accessit à l'unanimité, M. Bernard Eugène. — 1er accessit, M. Bonnet Gabriel. — 2e accessit, M. Baudoux Armand.

Trombone. — Professeur : M. Hennebelle. — Rappel du 1er accessit, De Tollenaère Gaston. — 2e accessit, Dubar Auguste, Dhaese René.

Cornet à pistons. — Professeur : M. Delattre. — 1er accessit à l'unanimité, Deschamps Louis. — 1er accessit, Storne J. M.

Cor. — Professeur : M. Deswarte. — 1er prix, Pellemeule Edmond. — 2e prix, Hocquet Henri et François Auguste.

Trompette à pistons. — Professeur : M. Delattre. — 2e prix, Deschamps Louis. — 2e accessit, Sterlin Jean-Baptiste.

Auditeur bien, concours des classes inférieures de violon.

MOUVEMENT DE LA POPULATION

Pendant la 24e semaine de l'année, soit du 12 au 19 juin, il a été déclaré aux bureaux de l'état-civil 122 naissances, 54 mariages et 60 décès. La semaine précédente, il y avait eu 90 naissances, 58 mariages et 45 décès.

C'est la tuberculose pulmonaire qui cause le plus de décès, soit 7. Viennent ensuite la broncho-pneumonie avec 4 décès, la pneumonie 2, la grippe, la coqueluche et l'érysipèle, 4 décès, etc.

Il y eut en outre 5 cas de scarlatine et de rougeole, 4 cas de diphtérie et 2 cas d'érysipèle.

COURSE CYCLISTE LILLE-LA BASSÉE

La course Lille-La Bassée et retour soit 45 kilomètres, organisée par le Club Champion, sur 100 fr. de prix : 1er prix, 50 fr. ; 2e, 40 fr. ; 3e, 30 fr. ; 4e, 5e et 6e, un boyau ; 7e et 8e, 25 fr. ; 9e, 15 fr. ; 10e, 11e, 12e, 13e, 10 fr. ; 14e, une belle surprise ; 15e au 20e, 5 francs.

La course est ouverte à tous coureurs. Remise des dossards à 2 heures. Départ à 2 heures précises au siège, chez Maurice Champion, rue des Sauvages. La course se fera par n'importe quel temps.

FEUILLETON DU PETIT BLEU DU NORD. — N° 99

Nini-Soleil

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

PAR ELY MONTCLERC

— Je le veux, insiste résolument Fanny, si tu l'abandonnes, c'est la guérison compromise et jamais Jean ne deviendra valeureux.

— Que puis-je hélas ! sinon souffrir ? Toi seule connais ma peine, il faut que je la cache, je n'aurai même pas de nouvelles.

Je ne sais rien pour ces gens, sinon un étranger, ils passent à eux, ils ne s'occuperont pas des autres.

— Mais je suis là, José, et je te servirai et je te donnerai des nouvelles. Compte sur ta Fanchette, sur la vieille Fanoche.

Mais songe, jamais que tu n'avais pas de repaire si de plus sûre aide ! Je ne veux pas que tu retombes malade, je ne veux pas que ta fièvre je dévore je ne veux pas que